



## EXTRAIT

### du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 19 septembre 2023

Présidence : Anne-Marie Fischer, Présidente

\* \* \*

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis No 17/2023 de la Municipalité du 17 juillet 2023 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de CHF 162'000.- TTC par an (cent soixante-deux mille francs), destiné aux aménagements extérieurs de l'Église des Croisettes ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 19 septembre 2023.

La Présidente :

  
Anne-Marie FISCHER



La Secrétaire :

  
Fabienne GHEZA